



Communiqué de presse
CANAL+ SA (LSE : CAN)
Issy-les-Moulineaux, 19 décembre 2025
Ce communiqué contient des informations privilégiées

CANAL+ annonce avoir résolu avec l'administration fiscale française leur litige relatif au taux de TVA applicable aux services du groupe

CANAL+ (LSE: CAN, la "**Société**", le "**Groupe**") a annoncé aujourd'hui avoir résolu avec l'administration fiscale le différend qui les opposait, lié au taux de TVA applicable aux abonnements de télévision.

Cet accord intervient à la suite des précisions de l'administration fiscale publiées en septembre 2025 ainsi que des travaux menés conjointement sur la définition et les modalités opérationnelles de la télévision de rattrapage chez Canal+.

Dans ce cadre, la TVA s'applique au taux réduit sur les abonnements aux services de télévision. La Société estime que les prochaines vérifications fiscales s'y rapportant, pour les exercices ultérieurs, ne devraient pas entraîner de rectifications supplémentaires significatives. La société décide en conséquence de ne pas passer de provision supplémentaire dans ses comptes à ce titre.

Le montant total sur lequel le Groupe s'est engagé s'élève à 363 millions d'euros. Le calendrier de paiement de cette somme sera défini ultérieurement.

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

Andrew Swailes	andrew.swailes@canal-plus.com
Olivia Abehassera	olivia.abehassera@canal-plus.com
H2Radnor	ir@canal-plus.com

Déclaration relative au règlement sur les abus de marché

Le présent communiqué contient des informations privilégiées au sens du règlement (UE) n° 596/2014 sur les abus de marché, qui fait partie intégrante du droit britannique en vertu du European Union (Withdrawal) Act 2018. Dès la publication du présent communiqué par le biais d'un service d'information réglementée, ces informations privilégiées seront considérées comme relevant du domaine public. La personne responsable de la publication du présent communiqué au nom de Canal+ S.A. est Laëtitia Ménasé, Secrétaire Générale.

A PROPOS DE CANAL+

Fondée il y a 40 ans en tant que chaîne de télévision française payante, CANAL+ est aujourd'hui un groupe de média et de divertissement mondial. Le 22 septembre 2025, CANAL+ a confirmé avoir pris le contrôle effectif du groupe MultiChoice et engagé son processus d'intégration. **MultiChoice** est la première plateforme de divertissement en Afrique, proposant une large gamme de produits et services, dont DStv, GOtv, Showmax, M-Net, SuperSport, Irdetv et KingMakers. Le nouveau groupe combiné compte 40 millions d'abonnés à travers le monde, opère dans plus de 70 pays et emploie environ 17 000 collaborateurs.

Le groupe est présent sur l'ensemble de la chaîne de valeur audiovisuelle, notamment la production, la diffusion, la distribution et l'agrégation. Il abrite STUDIOCANAL, studio de cinéma et de télévision de premier plan qui dispose de capacités de production et de distribution d'envergure mondiale ; Dailymotion, plateforme vidéo internationale qui s'appuie sur une technologie propriétaire de pointe pour la diffusion, la promotion et la monétisation des vidéos ; **CANAL+ Distribution**, société de production et de distribution spécialisée dans la création et la distribution de contenus et de chaînes diversifiés ; ainsi que des services de télécommunication, à travers **GVA** en Afrique et **CANAL+ Telecom** dans les départements et territoires français d'outre-mer.

Le groupe CANAL+ détient également d'importantes participations, notamment dans **Viaplay** (leader de la télévision payante en Scandinavie) et **Viu** (plateforme OTT de premier plan en Asie du Sud).

canalplusgroup.com/fr